

DECISION DU MAIRE

PRISE LE 2 9 JAN. 2024

EN APPLICATION DE LA DELEGATION D'ATTRIBUTIONS DU CONSEIL MUNICIPAL RESULTANT DES DELIBERATIONS DU 25 MAI 2020 ET DU 19 MAI 2022

Marchés Publics CT/JR 2024-023 Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

095-219505989-20240129-MP2024DEC023-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/01/2024

OBJET: Marché à Procédure Adaptée – Acquisition de papier et de fournitures administratives et de bureau.

Le Maire de Soisy-sous-Montmorency, Vice-président délégué du Conseil départemental du Val d'Oise,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2122-22 et L.2122-23,

VU le Code de la Commande Publique, et notamment, ses articles L 1111-4, L 2113-10 et 11, R 2113-1 à 6, L2120-1, R 2121-1 à 4, L2123-1, R 2123-1 à 7.

VU les délibérations n°2020-05-25/05 du 25 mai 2020 et n°2022-05-19/04 du 19 mai 2022 aux termes desquelles il a reçu délégation d'attribution du Conseil municipal,

CONSIDERANT que la ville de Soisy-sous-Montmorency doit faire appel aux compétences d'un prestataire extérieur aux fins d'assurer l'acquisition de papier et de fournitures administratives et de bureau.

CONSIDERANT qu'en vue de répondre à ce besoin, une procédure adaptée a été mise en œuvre, décomposée en deux lots et définis comme suit :

- Lot n°1 Fournitures de bureau et petit matériel
- Lot n°2 Papier

CONSIDERANT que dans le cadre de cette procédure de consultation, un avis d'appel public à la concurrence a été transmis par voie électronique le 14/12/2023 pour une publication sur le profil d'acheteur et au BOAMP le 14/12/2023.

CONSIDERANT qu'à date limite de remise des offres, le 22 janvier 2024 à 12h, 2 plis avaient été déposés dans les délais et aucun hors délais,

CONSIDERANT les offres présentées, et l'analyse qui en a été faite,

DECIDE

Article 1 : De signer le marché – Acquisition de papier et de fournitures administratives et de bureau.

N° de lots	Intitulé du lot	Nom et adresse de l'entreprise	Montant maximum sur la durée globale du marché
1	Fournitures de bureau et petit matériel	LACOSTE Dactyl Bureau et Ecole 15 allée de la Sariette ZA Saint Louis 84250 LE THOR	115 000€ H.T

2

Papier

LACOSTE Dactyl Bureau et Ecole 15 allée de la Sariette **ZA Saint Louis** 84250 LE THOR

100 000€ H.T

Article 2 : Les deux lots du marché prendront effet à compter du 1er mai 2024 ou à compter de sa date de notification au titulaire lu lot considéré si celle-ci est postérieure au 01/05/2024, pour une durée de quatre (4) années fermes.

Le marché ne fera l'objet d'aucune reconduction.

Article 3 : Les crédits correspondants sont inscrits sur le budget du Centre Communal d'Action Sociale.

Article 4 : L'ensemble des dispositions contractuelles régissant le présent marché est mentionné dans le cahier des clauses particulières (CCP).

Article 5 : La présente décision est transmise :

- à Monsieur le Sous-Préfet de Sarcelles,
- à Madame la Comptable assignataire de Montmorency,

Fait à Soisy-sous-Montmorency, le 2 9 JAN. 2024

Le Maire,

Vice-président délégue du Conseil départemental,

STREHAIANO

Transmis en Sous-Préfecture de Sarcelles le : 2 9 JAN. 2024 Mis en ligne/ou notifié le : 2 9 JAN. 2024 Acte rendu exécutoire en vertu des articles L 2131-1 et L 2131-2 du CGCT. Le 2 9 JAN. 2024

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de 2 mois à compter de la date du « rendu exécutoire » mentionnée sur le présent acte.